



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Nous vous invitons à retrouver les principales décisions de la commission prises au cours des séances du 17 et 24 mars 2026.

- **Dossier 1 :**
 - **UN (1) match de suspension ferme de terrain** au club recevant pour manquement à son obligation de résultat de police des terrains.
 - Amendes : 235 euros

- **Dossier 2 :**
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** au club recevant pour manquement à son obligation de résultat de police des terrains.
 - **DEUX (2) matchs de suspension ferme** à un joueur pour comportement inadapté sur le parking
 - Amendes : 245 €

- **Dossier 3 :**
 - **UN (1) match ferme à huis clos** au club recevant pour manquement à l'obligation de résultat d'assurer la sécurité et le bon déroulement d'une rencontre
 - **SIX (6) matchs de suspension ferme** à un joueur pour attitude intimidante et menaçante
 - Amendes : 450 €

- **Dossier 4 :**
 - **DEUX (2) matchs de suspension de terrain dont UN (1) match avec sursis** au club recevant pour manquement à l'obligation de résultat d'assurer la sécurité
 - Amendes : 285 euros

- **Dossier 5 :**
 - **Amende de 500 euros pour refus de transmission de la VEO**
 - **QUATRE (4) mois de suspension ferme** à un dirigeant pour bousculade
 - Amendes : 720 €



- **Dossier 6 :**
 - **UN (1) match de suspension de terrain avec sursis** au club recevant pour manquement à son obligation de résultat de police des terrains.
 - **DIX (10) matchs de suspension dont QUATRE (4) matchs avec sursis** à un joueur pour acte de brutalité envers un spectateur en réaction
 - Amendes : 520 €

- **Dossier 7 :** *Match arrêté en raison de l'insécurité ressentie par l'arbitre central*
 - **Perte par pénalité (- 1 point) de la rencontre** en raison de l'arrêt de la rencontre, pour les deux équipes en raison de comportement répréhensibles des spectateurs et des dirigeants.
 - **UN (1) an d'interdiction de délivrance de licence** à un parent de joueur, spectateur de la rencontre, pour attitude intimidante et menaçante envers un jeune arbitre.
 - Amendes : 425 euros

- **Dossier 8 :** *Match arrêté en raison de l'insécurité ressentie par l'arbitre central*
 - **Perte par pénalité (- 1 point) de la rencontre** en raison de l'arrêt de la rencontre, pour les deux équipes en raison de comportement répréhensibles des spectateurs et des dirigeants des deux équipes.
 - **NEUF (9) mois de suspension ferme** à un dirigeant en raison de propos et comportements intimidants et menaçants.
 - Amendes : 455 euros

- **Dossier 9 :** *Match arrêté en raison d'une bagarre générale*
 - **Perte par pénalité (- 1 point) de la rencontre**, pour les deux équipes en raison d'une bagarre générale et d'un envahissement de terrain.
 - **SEPT (7) matchs de suspension ferme** à deux joueurs pour actes de brutalités.
 - **DIX (10) matchs de suspension ferme** à un joueur pour acte de brutalité
 - **CINQ (5) matchs de suspension ferme** à un joueur pour bousculades volontaires
 - Amendes globales : 1 725 euros.

La prochaine séance aura lieu la semaine du 13 ou du 20 avril 2026.